



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## SUIVI DU PLAN DE REDRESSEMENT DU CSSS DES ÎLES

Îles-de-la-Madeleine, le 15 juin 2010 – Comme vous le savez, depuis plusieurs mois, la direction et le conseil d'administration du CSSS des Îles travaillent en collaboration avec l'ensemble du personnel et des médecins afin de préparer un plan de redressement qui doit être déposé à l'Agence de Santé et de Services sociaux Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ASSGÎM). Des choix de changements s'imposent afin d'atteindre l'équilibre budgétaire tout en maintenant les meilleurs soins et services possibles pour la population madelinienne.

Comme le souligne le président du conseil d'administration de l'établissement : « Le C.A. appuie les démarches entreprises par la direction et est conscient que des efforts doivent être faits pour redresser la situation financière qui est devenue intolérable. Le Ministère et l'Agence suivent de près nos démarches. Nous avons bon espoir que les choix proposés donneront des résultats à court et moyen terme. »

Parmi les cibles budgétaires à respecter, notons la réduction graduelle de 10% des dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici 2013-2014. Le CSSS des Îles se doit de respecter les modalités prévues à la planification budgétaire de l'ASSGÎM et du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Comme le mentionnait Gilles Pelletier dans un courrier du 25 mai dernier : « Les difficultés budgétaires que peuvent connaître les établissements sont structurelles et connues depuis longtemps. » La direction de l'établissement a donc l'obligation de travailler sur la structure de son établissement afin de mieux répondre aux exigences du budget alloué. Au fil des mois, la population notera donc plusieurs changements dans l'organisation des différents services. Le CSSS des Îles assurera des suivis afin de bien informer les Madelinots.

Afin de travailler sur deux secteurs particulièrement névralgiques, deux sous-comités ont été formés regroupant des membres du personnel et du conseil d'administration. Ces sous-comités concernent les pertes d'autonomie liées au vieillissement et l'assurance-salaire des employés.

Concernant les pertes d'autonomie liées au vieillissement, l'objectif du ministère et de l'établissement est de faire en sorte de garder les gens à domicile le plus longtemps possible. Afin de déterminer de quelle façon nous pouvons réorganiser nos services de soutien à domicile, une consultante a été désignée par l'Agence. Il s'agit de madame Angéline Godin qui a le mandat « d'analyser l'offre de service aux personnes âgées sur le territoire, de formuler des recommandations sur les changements à apporter et d'accompagner le CSSS des Îles dans la réalisation et l'actualisation des changements requis et souhaités. » Madame Godin a déjà rencontré plusieurs membres du personnel et de la direction ainsi que le comité de suivi ce qui lui a permis de dresser un premier portrait de la situation. Les recommandations qui suivront seront mises en place d'ici mars 2011.

Ce processus de réorganisation se fera dans le respect des missions du CSSS des Îles et apportera des changements importants dans le fonctionnement de nos services. Nous prévoyons que cela aura des conséquences sur la prestation de service telle la durée de l'attente à l'urgence, la mise en place de différentes listes d'attente, la réorganisation et l'intensité de certains soins et services, la réorganisation du travail. Rappelons que nous devons modifier notre offre de services actuel. La direction et le conseil d'administration du CSSS des Îles demandent à la population d'être patiente et compréhensive à la suite des changements apportés par cette démarche incontournable. Nous comptons sur votre collaboration.

Dans le contexte provincial actuel, chaque établissement a le devoir de faire les efforts nécessaires pour réorganiser ses services afin de diminuer les coûts de ceux-ci. De son côté, la population est invitée à mettre toutes les chances de son côté pour se garder en forme en faisant de l'activité physique et en s'alimentant bien.

Pour toutes questions concernant votre santé, n'hésitez pas à appeler Info-Santé au 811. Une infirmière qualifiée vous répondra et pourra vous aider à prendre une bonne décision liée à votre cas. Elle pourra vous conseiller.

Le CSSS des Îles met tout en œuvre pour répondre aux exigences du ministère en réorganisant ses soins et services dans les limites du budget alloué. La direction de l'établissement remercie la population pour sa compréhension et sa patience. La santé concerne chacun d'entre nous!

- 30 -

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication  
(418) 986-2121, poste 8094  
Courriel : [celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca](mailto:celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca)